



**Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports**

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal dans le domaine « prévention santé-environnement » au titre de l'année 2017

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat, notamment le 1° du I de l'article 25 ;

Vu le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal dans le domaine « prévention santé-environnement » ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal dans le domaine « prévention santé-environnement » au titre de l'année 2017 :

M. Charles SAOUT	Ingénieur général du génie sanitaire à la direction générale de la santé, Président
M. Edouard CANTELOUP	Ingénieur d'études sanitaires principal à l'agence régionale de santé Normandie
M. Laurent HENOT	Ingénieur d'études sanitaires à l'agence régionale de santé Ile-de-France
Mme Mathilde RASSELET	Ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine

Mme Laurence SURREL

Ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale
de santé Auvergne Rhône-Alpes

Article 2

En cas d'indisponibilité de M. Charles SAOUT, la présidence sera assurée par Mme Mathilde RASSELET.

Article 3

Cet examen est classé dans le groupe II pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **26 AVR. 2017**

Le Chef du bureau du recrutement



Arnaud SCOLAN